



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 Mars 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Etienne MARTEGOUTTE, Patrick PENOT, Véronique BACLE, Guy RAIMBAULT, Peggy CASTERMAN, Michel AUBERT, Pascale GIRAULT-DUTEMPLE, Charlotte de BECDELIEVRE, Bertrand BITAUD, Lydia LECLERC, Edwige FASILLEAU, Alcyme DELANNOY, Audrey BARON, Bernard GABORIT, Philippe NAUDEAU, Marie-France BARBOT, Guilmine EYGUN.

Excusés :

- Jean-François MALECOT a donné pouvoir à M. Michel AUBERT
- Brice COMTET a donné pouvoir à M. Etienne MARTEGOUTTE

Présentation du déploiement de la fibre sur le territoire de RICHELIEU :

En ouverture du conseil municipal, M. le Maire de Richelieu avait convié M. Sylvain COMPTE, Responsable commercial de la société Val de Loire Fibre, chargé du déploiement de la fibre sur les territoires ruraux des départements d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Son intervention avait pour objectif de présenter l'état d'avancement du déploiement de la « fibre » sur la commune de Richelieu.

Depuis le 23 février 2021, un certain nombre de foyers de la commune est raccordé à la fibre (683 prises desservies sur les 1683). Pour connaître l'éligibilité à la fibre optique, les habitants peuvent consulter le site Internet www.valdeloirefibre.fr.

Une communication sera effectuée par la ville de Richelieu (bimestriel Mairie Infos, le site internet et page Facebook de la ville notamment) sur les modalités de raccordement.

Pour les autres foyers non encore desservis, le déploiement va se poursuivre dans les prochaines semaines et devrait permettre à l'ensemble des habitants de la commune d'être desservis d'ici la fin de l'année.

Mme Audrey BARON est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention au titre de LEADER +

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

2021 – 01 : Acquisition à titre gratuit d'un chemin appartenant au Département 37

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit d'un chemin de desserte créé dans le cadre de l'aménagement foncier réalisé suite à la construction de la déviation.

2021 – 02 : Modification des statuts du SATESE 37

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SATESE 37.

2021- 03 : Remboursement de frais d'expertise

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement par propriétaire de l'immeuble situé 20 Grande rue, M. DUCIEL, de la somme de 1960.16 € avancée par la ville de Richelieu pour rémunérer un expert du Tribunal Administratif dans le cadre de la procédure de péril imminent.

2021- 44 : Prix « Coup de Cœur » de « Richelieu en Arts 2020 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire de compléter de 100 € le financement du prix « Coup de cœur » (initialement doté par le Conseil Départemental de 500 €) compte tenu de la décision du jury d'attribuer le prix à deux lauréats. 300 € sera attribué à chacune des lauréates du concours financé à hauteur de 250 € par le Département de la Touraine et de 50 € par la ville de RICHELIEU.

2021 – 05 : Modification du tableau des effectifs au 01/04/2021

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs à la date du 1^{er}/04/2021 pour :

- Un agent de la ville de RICHELIEU, actuellement au grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe, faisant fonction d'ATSEM à l'école maternelle depuis octobre 2010, qui sollicite son intégration dans le grade d'ATSEM.
- Deux agents qui peuvent bénéficier d'une promotion de grade par ancienneté : un adjoint administratif et un adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- la création d'un poste d'ASVP sur le grade d'Adjoint administratif à 17.5/35^e.

2021 – 06 : Amortissement des participations versées au SIEIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 15 ans la durée d'amortissement des écritures passées au 2041 (Participation versées au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL)).

2021 – 07 : Demande de subvention « Leader+ »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de modélisation 3 D du Château de Richelieu, et décide de le mettre en œuvre,
- Sollicite auprès du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais une subvention de 20 240 € au dans le cadre du programme LEADER, (programme de développement rural Centre-Val de Loire 2014-2020)

QUESTIONS DIVERSES :

1. Délégations utilisées par le Maire depuis la dernière séance :

a. Le maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles vendues depuis la dernière réunion.

b. Le maire a sollicité :

- une subvention au titre de la DSIL Exceptionnelle pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, la réhabilitation du réseau collecteur avenue du Québec et d'un poste de refoulement.
Coût de l'opération : 2 748 000 € HT

- une subvention à la Région via le Pays du Chinonais au titre de LEADER +, pour équiper l'Espace Richelieu d'un film en 3D sur la reconstitution du château de Richelieu aujourd'hui disparu.
Coût de l'opération : 25 416 € HT
Montant sollicité : 20 200 € (80 %)
- une subvention au titre de la DETR 2021 pour l'équipement informatique de la mairie (et vidéo-projection de la salle du conseil).
Coût de l'opération : 15 441.96 € HT
Montant sollicité : 12 353.57 € HT (80 %)
- une subvention à la DRAC pour la réfection du pont entre Richelieu et Chaveignes.
Coût de l'opération : 16 250 € HT
Montant sollicité : 8 750 €

2. Communications de M. le Maire :

- Informations sur le contenu des séances du conseil communautaire et du bureau communautaire et notamment sur le recrutement d'un chef de projet qui sera en charge de la mise en œuvre des projets dans le cadre de « Petites villes de Demain ».
- Les Halles : Guy RAIMBAULT, Adjoint en Charge des Travaux rend compte des conclusions de l'expertise commanditée dans le cadre de l'assurance Dommage-ouvrage à la suite de la constatation de désordres survenus sur la charpente – couverture. L'expertise relève l'absence de désordre et confirme l'exécution des travaux conforme au cahier des charges et aux recommandations de l'architecte maître d'œuvre et sous la surveillance de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) Centre Val de Loire. Une surveillance sera effectuée pendant 2 ans. Une nouvelle expertise sera sollicitée avant l'expiration du délai de la décennale s'il est constaté de nouveaux dommages.
L'entreprise de couverture s'est engagée à réaliser en mars des travaux de reprise de la toiture (remise d'ardoises) liée au travail naturel des bois de la charpente.
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 19 mars 2021 et sera consacrée à l'examen du budget 2021.

3. Questions orales : A la demande des élus de la minorité, le Maire donne des précisions sur :

- Les projets de la mandature et les financements prévus.
- Le programme de fleurissement,
- Les démarches effectuées pour la création d'un atelier-relai dans la ZAC,
- L'adressage qui est en cours.
- Point sur la maison de santé pluridisciplinaire du Richelais

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 h 15.



Etienne MARTEGOUTTE,
Maire de RICHELIEU.